

Yannick KERLOGOT  
Député des Côtes d'Armor  
4<sup>ème</sup> circonscription

Guingamp, le 2 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Dans ce contexte très difficile, nous mesurons combien vous êtes mobilisé pour gérer la crise sanitaire et économique que nous connaissons. A ce titre nous vous apportons tous nos encouragements et notre soutien.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet ancien pour lequel votre Gouvernement s'est engagé à apporter une réponse définitive, à savoir la levée d'un obstacle juridique relatif à la prise en compte des signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil.

Le Président de l'Assemblée Nationale, cet hiver, après plusieurs courriers cosignés de parlementaires bretons, avait demandé à la Garde des Sceaux de prendre un décret en ce sens et avait obtenu une réponse positive.

Le 4 février, Richard Ferrand avait lui-même communiqué publiquement qu'un décret concernant l'usage de signes diacritiques à l'état civil, dont le tilde (~) utilisé dans la langue bretonne, était « en cours de finalisation ». « Je salue la décision de la Garde des Sceaux (Nicole Belloubet) de répondre favorablement à ma requête, partagée par tous les parlementaires bretons pour la prise en compte par l'état civil des signes diacritiques (accompagnant une lettre ou un groupe de lettres), singulièrement du tilde en Bretagne ».

Parallèlement, le 13 février dernier, la proposition de loi du député Paul Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion avait été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Elle valide l'article 9 sui suit :

« L'article 34 du code civil est complété par un alinéa ainsi rédigé : « Les signes diacritiques des langues régionales sont autorisés dans les actes d'état civil ».

De même des initiatives avaient été prises au Sénat, par Michel Canévet.

Cette semaine, l'actualité locale dans la quatrième circonscription des Côtes d'Armor renvoie une nouvelle fois à un refus par les services d'état civil d'une commune, Pabu, d'inscrire le prénom du petit Awen-Fañch né dans cette commune il y a quelques jours. Ces derniers indiquent appliquer une circulaire émanant du procureur de Saint Briec. Ce refus fait l'objet de réactions de la part d'élus locaux et de représentants du milieu associatif breton dénonçant l'inaction du Gouvernement sur ce point.

Nous mesurons avec vous que le contexte national vous mobilise sur des sujets autrement prioritaires. Toutefois, nous souhaitons insister auprès de vous pour que le décret annoncé, qui fait actuellement l'objet d'une validation interministérielle à Matignon selon nos informations, puisse définitivement paraître dans les meilleurs délais.

Ainsi, nous serions en mesure de montrer l'engagement du Gouvernement dans la reconnaissance des singularités culturelles qui constituent la France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre plus haute estime.

Yannick KERLOGOT, député des Côtes d'Armor

Liliana TANGUY, députée du Finistère

Graziella MELCHIOR, députée du Finistère

Nicole LE PEILH, députée du Morbihan

Sandrine LE FEUR, députée du Finistère

Jean-Michel JACQUES, député du Morbihan

Bruno JONCOUR, député des Côtes d'Armor

Erwan BALANANT, député du Finistère

Annaïg LE MEUR, députée du Finistère

Didier LE GAC, député du Finistère

Hervé PELLOIS, député du Morbihan

Jimmy Pahun, député du Morbihan